JOURNAL DU DROIT INTERNATIONAL - " CLUNET " (JDI)



Source : site de l'éditeur

Titre

Journal du droit international - " Clunet " (JDI)

Auteur(s)

CLUNET Edouard (fondateur)

GAILLARD Emmanuel, RACINE Jean-Baptiste (directeurs scientifiques)

Date

1874 (création)

1915 -

Éditeur(s)

LexisNexis

Support

Papier

Autre format

électronique

Type de document

Revue

Banque de données

Périodicité

Trimestrielle

Source du droit

Doctrine
Législation - Jurisprudence

Domaines du droit

Droit international et européen
Droit international public
Droit international privé

Contenu

La revue Journal du droit international - Clunet est "*une analyse du droit international public et privé réalisée par des auteurs français et étrangers, avec une forte ouverture sur le commerce international et l'arbitrage commercial international*".

Dans chaque numéro, vous disposez :

- d'articles de doctrine, d'études approfondies, d'analyses et réflexions sur des thèmes d'actualité

- de commentaires de jurisprudence intéressant tant le droit international privé que public rendue par différentes juridictions françaises, étrangères et internationales

- de chroniques sur la jurisprudence des principales organisations et juridictions internationales et européennes (CEDH, CMC, CJUE...) ainsi que sur les sentences arbitrales rendues par le TAS, la CCI ou le CIRDI

- d'une chronique sur la coopération judiciaire internationale

- d'arrêts reproduits suivis d'une note détaillée et de mots clés.

- d'une rubrique "Informations" contenant des "Documents" : décrets, rapports reproduits sans observation et une partie "Traités et actualités législatives"

- d'une bibliographie : ouvrages, actes de colloques, articles de doctrine parus dans différentes autres revues

A l'occasion des 150 ans de la création de la revue, un numéro Hors-série est paru en février 2025 : **Clunet : 1874-2024**

Type de classement

Classement méthodique :

- Doctrine

- Variétés

- Commentaires "Jurisprudence"

- Chroniques

- Bibliographie

- Informations

Clefs d'utilisation

Sont présents :

- un sommaire détaillé au dos de chaque numéro

- des tables trimestrielles détaillées

- des tables annuelles reprenant les différentes parties de la revue dans le dernier numéro de l'année

Notes

- Historique des titres de la revue :

1874-1914 : Journal du droit international privé

1915- .... : Journal du droit international

Cette revue est disponible sous un format électronique sur le site de l'éditeur **Lexis 360 Intelligence** depuis janvier 2003 (sous réserve d'un abonnement).

Certains numéros des années comprises entre 1874 à 1945 (lacunes entre 1815 et 1945) sont numérisés et consultables librement sur **Gallica**.

Les sommaires sont disponibles sur le site de **LexisNexis** depuis 2018 (n°2).

Cette revue est suivie par **Mir@bel**.

Liens

base de données Lexis360 Intelligence: **https://www.lexis360.fr/**

les différents accès en ligne : **https://reseau-mirabel.info/revue/62/Journal-du-droit-international-Clunet**

sommaires en ligne : **https://www.lexiskiosque.fr/catalog/clunet-jdi**

Fiche réalisée par : Lucienne DEDIEU-URIOS (BU Toulouse 1), le 22/12/2015
Mise à jour : Marie-Line BORDES-VOISIN (Bibliothèque de l'Université Paris-Panthéon-Assas), le 16/03/2026

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous contrat Creative Commons

Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité
Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale
Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique
Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)
Pour la version intégrale du contrat : voir le code juridique Creative commons.